

# L'Écho Chapellois



## Le Mot du Maire,

Chers concitoyennes, chers concitoyens,

Les mois de mai et juin sont l'occasion de riches animations grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles de nos associations. A nouveau, MERCI à tous car c'est un dynamisme reconnu pour notre Commune.

Nous venons de recevoir nos amis de Vigeois lors des 4 jours du week-end de l'Ascension et quelques Chapellois se sont joints à la petite fête organisée le samedi en fin d'après-midi. Un beau tulipier offert par Jean-Paul COMBI, Maire de Vigeois, a été planté sur le terrain de la Vigne. Vigeois, Commune de Corrèze vous attend pour découvrir ses paysages, sa gastronomie et bien d'autres trésors... (site internet [www.vigeois.com](http://www.vigeois.com) ou grâce aux dépliants disponibles à la bibliothèque).

Le tournoi de football de l'US Chapelloise a eu lieu, organisé par la nouvelle équipe dirigeante pour en assurer sa pérennité.

Par ailleurs, l'Amicale Laïque, véritable lien entre les nouveaux habitants, leurs enfants, et l'école organise comme chaque année la fête de l'école. Ce moment de convivialité permet des échanges chaleureux, des temps de découverte et des activités pour les enfants.

Pour terminer Juin, la fête de la musique s'inscrit dans nos bonnes habitudes mais là aussi rien ne serait possible sans l'investissement des bénévoles.

Pour tous ces événements, la mairie et ses agents sont sollicités pour diverses tâches. C'est notre manière d'encourager, de reconnaître l'impact positif pour notre Commune.

A titre d'information, la salle des fêtes va être relouée début Juillet. Ce sera l'aboutissement d'une charge de travail. Cependant le dossier n'est pas clos. Il restera à finaliser tous les remboursements, voire à valider les dommages et intérêts dus pour ce sinistre.

Pour terminer, je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal, une belle période estivale à La Chapelle-Bouëxic ou ailleurs, propice aux rencontres, au repos et aux découvertes.

A bientôt  
Le Maire

Numéro 104  
Juin 2017

## SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 13
- Vie Intercommunale P 14
- Associations : P 15 à 22
- Développement Durable P 23
- Horaires et Permanences P 24

**Rappel** : Si vous êtes sollicités par une entreprise vous proposant diagnostics, travaux divers, études, je ne donne jamais d'autorisation au nom de la Mairie. On ne peut donc se servir de cet argument. Si une entreprise était autorisée, nous vous en informerions dans l'Écho comme cela peut être le cas pour les services cadastraux, les impôts.  
Le Maire



# ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 6 Mars 2017

- **Travaux de construction de la salle multi-sports - Acte de sous-traitance lot n°1 : gros-œuvre**

Monsieur le Maire fait part du courrier du 7 Février 2017 de l'Entreprise LE CHENE – CONSTRUCTIONS – CARDINAL EDIFICE proposant la sous-traitance du marché concernant le lot n°1 – gros-œuvre – relatif aux travaux de construction de la salle multi-sports à l'Entreprise KEVELER – TECHNOPIEUX pour un montant maximum de 9 433,45 € HT, soit 11 320,14 € TTC sur un marché global de 78 900,00 € HT, soit 94 680,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à ce que l'Entreprise LE CHENE CONSTRUCTIONS CARDINAL EDIFICE domiciliée 5 rue des Echanges – 56204 LA GACILLY Cédex sous-traite le marché pour la partie réalisation de pieux à l'Entreprise KEVELER TECHNOPIEUX domiciliée 4, rue du Maréchal Ferrant – 49124 LE PLESSIS GRAMMOIRE dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Travaux de construction de la salle multi-sports - Acte de sous-traitance lot n°13 : Structure et couverture légère**

Monsieur le Maire fait part du courrier du 16 Février 2017 de l'Entreprise SMC2 proposant la sous-traitance du marché concernant le lot n°13 – Structure et couverture légère relatif aux travaux de construction de la salle multi-sports à l'Entreprise KEVELER – TECHNOPIEUX pour un montant maximum de 8 203,25 € HT, soit 9 843,90 € TTC sur un marché global de 375 453,63 € HT, soit 450 544,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à ce que l'Entreprise SMC2 domiciliée Parc d'Activités des Platières – 250, rue du Petit Bois – 69440 MORNANT sous-traite le marché pour la partie travaux de fondation à l'Entreprise KEVELER TECHNOPIEUX domiciliée 4, rue du Maréchal Ferrant – 49124 LE PLESSIS GRAMMOIRE dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Etablissement Public Foncier Régional : terrain du Plat d'Or - Demande de dérogation pour levée de pénalités auprès de l'EPF**

Monsieur le Maire donne lecture du mail du 2 Février 2017 de Mme Nathalie DOUX - Opérateur Foncier auprès de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne - spécifiant que l'estimation du prix de revente du terrain du Plat d'Or, cadastré section ZR n°141 d'une surface de 12 000 m<sup>2</sup> environ, est de 52 958,19 € HT, soit 63 549,83 € TTC. Compte tenu du non respect des termes de la convention, une pénalité sera appliquée au moment de la revente de 5% sur le prix de revient HT, soit 2 647,90 €. Cette pénalité sera intégrée à l'acte de vente.

Toutefois, si la Commune souhaite être exonérée de cette pénalité, elle doit adresser une demande écrite argumentée qui sera présentée au bureau de l'EPF.

Mr le Maire rappelle, d'autre part, que consécutivement à l'autorisation de l'EPF en date du 23 Août 2016, la Commune a réalisé des travaux d'aménagement paysagers et de nettoyage sur le pourtour du site aux abords du Combs et également sur le site pour un montant global de 4 060,90 € TTC. Des travaux de raccordement au tout à l'égout pour cette parcelle sont prévus en 2017. Mr le Maire précise enfin que le coût important de dépollution du terrain est très impactant. Cependant, il rappelle l'importance pour l'avenir de l'acquisition de cette zone en terme de réserve foncière, cette dernière est située en continuité d'une zone 2 AU du P.L.U. la Commune, au vu du dernier recensement de la population, reste très attractive (+ 13,5 % en 5 ans).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter de l'EPF (Etablissement Public Foncier de Bretagne) le retrait de pénalité de 2 647,90 € pour les motifs sus-énoncés.

- **Appel à projets - Revitalisation des centres bourg 2017 - Demande de subvention auprès du Département au titre de l'acquisition du terrain du Plat d'Or auprès de l'EPF**

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 6 Février 2017 de Mr Marcel ROGEMONT- Député - Conseiller Départemental délégué à l'habitat - relatif à l'appel à projets : revitalisation des centres bourgs 2017. Les projets, attendus par le Département, devront proposer une offre nouvelle de logements et, entre autres :

- développer une offre de logements à vocation sociale (location et /ou accession) ;
- apporter une alternative au modèle de l'habitat individuel et viser une densification résidentielle ;
- optimiser l'espace en proposant une mixité des usages et /ou intergénérationnelle et/ou sociale.

Cet appel à projets est ouvert aux communes et aux EPCI du territoire de délégation du Département, pour tout projet localisé sur une commune classée « pôle secondaire » ou « territoire rural » par le Plan départemental de l'habitat et dont le démarrage est prévu en 2018, au plus tard. L'aide apportée financera l'acquisition de foncier bâti ou non bâti, des travaux ou des opérations de démolition en vue d'une reconstruction. Dans le cadre du portage foncier, afin d'assurer une complémentarité aux actions menées par l'Etablissement public foncier de Bretagne (EPF), l'aide départementale pourra être attribuée à l'EPF, à la demande de la collectivité, et venir en déduction du prix de revient final. A travers le projet du Plat d' Or, la collectivité s'engage à respecter les critères suivants :

- 20 % de logements locatifs sociaux minimum
- une densité minimale de 20 logements par hectare
- réaliser des constructions performantes énergétiquement pour les constructions neuves d'habitation, en respectant les normes en vigueur.

Dans le cadre du rachat de la parcelle du Plat d'Or pour un montant de 63 549,83 € TTC auprès de l'EPF, Mr le Maire propose de solliciter une subvention du Département d'Ille-et-Vilaine au titre de l'appel à projets relatif à la revitalisation des centres bourgs 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter une subvention du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de l'appel à projets revitalisation des centres bourgs 2017 au titre du rachat de la parcelle désignée ci-dessus pour un montant de 63 549,83 € TTC sachant que les différents critères demandés dans le cadre de la constitution de ce dossier sont respectés.
- donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué concernant cet appel à projets.

- **Dossier accessibilité handicapé – Bâtiments communaux - Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local**

Mr le Maire présente les différents devis proposés par l'APAVE – Agence de Rennes - dans le cadre du dossier « accessibilité handicapés » au niveau des bâtiments communaux pour un montant global de 77 800,00 € HT. Mr le Maire spécifie que, par courrier du 9 Février 2017, Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine a fait part de la mise en place d'une dotation de soutien à l'investissement local.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

émet un avis favorable à la mise en place d'un plan de réalisation de travaux inhérents au dossier d'accessibilité handicapés dans les bâtiments communaux conformément aux devis d'un montant global de 77 800,00 € HT proposé par l'APAVE.

sollicite de Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine une subvention dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local concernant les travaux désignés ci-dessus.

- **Convention – Groupement d'Employeur**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 29 Août 2016 inhérente à la mise en place des rythmes scolaires et la décision relative à l'embauche d'intervenants extérieurs. Monsieur le Maire fait part de la proposition de convention de mise à disposition à durée déterminée proposée par le GROUPEMENT d'EMPLOYEURS SPORT 35 concernant le salarié suivant : Mme Camille MIGNAN au titre d'Educateur Sportif dans le cadre des TAP au taux horaire de 32,05 € pour l'année scolaire 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la signature de convention de mise à disposition à durée déterminée proposée par le GROUPEMENT d'EMPLOYEURS SPORTS 35 dont le siège social est situé Maison Départementale des Sports – 138, avenue de Cucillé – 35000 RENNES, dans les conditions énoncées ci-dessus.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer la convention désignée ci-dessus.

- **Bibliothèque municipale - devis animation et convention**

Monsieur le Maire fait part des deux devis suivants inhérents à l'exposition de l'artiste suivante :

Atelier Mari Gwalarn et Fils – Sculptures – décors – accessoires :

- Exposition (monstration) : 1 250,00 € TTC.

- Animation bibliothèque : 1 atelier « jeu de mains, Je, Demain » : 200,00 € TTC

Monsieur le Maire fait également part de la proposition de convention de résidence artistique entre la Mairie de LA CHAPELLE-BOUEXIC et Mme Valérie GALERNE, alias Marie Gwalarn, ayant pour but de développer une action culturelle sur le territoire de la Commune, notamment dans le cadre de la bibliothèque. Dans le cadre de cette exposition tournante, les œuvres seront remplacées tous les 2 mois d'avril 2017 à février 2018. Cette convention est conclue pour une période de 11 mois. La Commune assurera les œuvres mises à disposition en fonction d'une valeur fournie et attestée par l'artiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les deux devis désignés ci-dessus pour un montant global de 1 450 € TTC proposés par l'Atelier Marie Gwalarn et Fils – Sculptures, décors, accessoires domicilié 4, le Bignon – 35330 LA CHAPELLE-BOUEXIC.

- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention désignée ci-dessus.

- **Versement de subvention à l'association « Les Amis de Bel-Air ».**

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Association « Les Amis de Bel Air » animant la maison de retraite de MAURE-DE- BRETAGNE et sollicitant une subvention dans le cadre du soutien aux activités d'animation, la maison de retraite comptant 71 résidents, dont 20 hors canton, sachant que le budget nécessaire à cette activité d'animation s'élèverait à 1 800 € . Mr le Maire propose d'accorder une subvention de 36,00 € pour 5 résidents en 2016, soit un montant de 180,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de voter une subvention d'un montant de 36 € par résident, à savoir pour 5 résidents, une subvention totale de 180,00 € à l'association « Les Amis de Bel-Air » au titre de l'animation à la maison de retraite de MAURE-DE-BRETAGNE.

- **Réévaluation des indemnités de fonction des élus**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 Avril 2014 relative à la fixation des indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués. Il indique que les articles L.2123-20, L.5211-12 et L.5721-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que les élus peuvent bénéficier d'indemnités de fonctions qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique. Le calcul de ces indemnités se fait par référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique ». Le décret n° 2017-85 du 26 Janvier 2017, paru au Journal Officiel du 27 Janvier 2017, prévoit des évolutions de la grille indiciaire, l'indice brut terminal servant de référence de détermination des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022. Cet indice brut sera porté à 1027 (majoré 830) au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Monsieur le Maire propose de proroger le calcul de l'indemnité du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués dans les mêmes conditions que mentionnées dans la délibération du Conseil Municipal du 14 Avril 2014 en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré et procédé au vote dont les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 13

- Pouvoir : 1

- Pour : 12 dont 1 pouvoir

- Contre : 1

- Abstention : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- décide de proroger le calcul de l'indemnité du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués dans les mêmes conditions que mentionnées dans la délibération du Conseil Municipal du 14 Avril 2014 en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

- **Admission en non-valeur - Restaurant scolaire**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 15 Février 2017 de Mr le Trésorier de PIPRIAC – MAURE adressant un dossier d'admission en non-valeur des cotes devenues irrécouvrables afin de présenter ce dossier au Conseil Municipal pour décision et prévision de crédits au compte 6542 (mandat typé ordinaire) ; cette demande étant justifiée par l'ordonnance du Tribunal d'Instance de Rennes en date du 10 juillet 2015. Le montant de cette admission en non-valeur s'élevant à 147,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'admission en non-valeur d'un montant de 147,80 € dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Travaux Point à Temps ( PATA) - Lancement d'une consultation selon la procédure adaptée**

Consécutivement à la réunion de la Commission Voirie du 1er Mars 2017, un compte-rendu de cette commission est dressé par Mr LARCHER Eric – Conseiller municipal délégué à la voirie. Monsieur le Maire propose de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de Point à Temps auprès des entreprises suivantes :

- SAABE
- EUROVIA
- COLAS
- Parc Départemental
- PEROTIN TP

pour une quantité de 20 tonnes d'émulsion à 69 % et de gravier 4/6. Un chauffeur pour le rouleau étant fourni par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de Point à Temps dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Travaux de modernisation de la voirie : lancement d'une consultation selon la procédure adaptée**

Consécutivement à la réunion de la Commission voirie du 1er Mars 2017, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de modernisation de voirie auprès des entreprises suivantes :

- SAABE
- EUROVIA
- COLAS
- PEROTIN TP

pour les voies suivantes :

- tranche ferme : v.c. de la route de MERNEL à la Jetais : 1,5 kms.
- tranche conditionnelle n°1: v.c. de la Bleunais aux Trois- Routes
- tranche conditionnelle n°2: v.c. du Foulon à la route de Baulon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de modernisation de voirie dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Travaux curage de fossés : lancement d'une consultation selon la procédure adaptée**

Consécutivement à la réunion de la Commission voirie du 1er Mars 2017, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de curage de fossés sur une longueur de 2 kms pour l'année 2018 auprès des entreprises suivantes :

- BERTIN
- WESTER
- ETIENNE
- CLOSIER TP
- ORAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de curage de fossés dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Travaux élagage : lancement d'une consultation selon la procédure adaptée**

Consécutivement à la réunion de la Commission voirie du 1er Mars 2017, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux d'élagage à l'occasion du renouvellement du contrat de 3 ans auprès des entreprises suivantes :

- GENDROT TP
- QUILY
- WESTER Frères

dans les conditions suivantes :

- 28,8 kms de routes communales avec : bords de route 2 fois par an ( juin-hiver), talus 1 fois par an ( hiver)
- 14,5 kms de chemins ruraux avec : bords de route 1 fois par an ( juin), talus 1 fois par an ( hiver).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux d'élagage dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Marquage au sol : lancement d'une consultation selon la procédure adaptée**

Consécutivement à la réunion de la Commission voirie du 1er Mars 2017, Monsieur le Maire propose de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de marquage au sol dans l'agglomération auprès des entreprises suivantes :

- HELIOS
- KANGOUROU
- LIGNE BLANCHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant les travaux de marquage au sol dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Travaux toilettes école : lancement d'une consultation selon la procédure adaptée**

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation selon la procédure adaptée dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement des toilettes à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant ces travaux.

- **Travaux salle-polyvalente - Avenant n°1 - lot n°4 : Cloisonnement – Plâtrerie – Isolation**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n°1 proposé par l'Entreprise FRANGEUL concernant le lot n°4 : Cloisonnement – Plâtrerie – Isolation inhérents aux travaux de reconstruction de la salle-polyvalente après sinistre incendie :

- Montant initial : 14 520,00 € TTC
- Avenant n°1 : 263, 53 € TTC
- Montant global du marché : 14 783,53 € TTC

Monsieur le Maire spécifie que cet avenant n°1 concerne la fourniture et la pose de BA 18 collé en remplacement des plaques décollées dégradées sur la cloison côté bar.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'avenant n°1 désigné ci-dessus.

- **Rectificatif - montant de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Mr le Maire rappelle la délibération du 6 Février 2017 décidant d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Consécutivement à un courrier du 28 Février 2017, la Fondation du Patrimoine précise que pour les Communes de moins de 2 000 habitants le coût de l'adhésion 2017 s'élève à 120,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de valider l'adhésion à la Fondation du Patrimoine désignée ci-dessus pour un montant de 120,00 €.

- **Couverture de crédit de Trésorerie**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 15 Mars 2017 de la Banque Postale faisant une proposition d'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000,00 € sur une durée de 364 jours au taux d'intérêt suivant :

- EONIA + marge de 0,950 % l'an avec commission d'engagement de 400,00 € payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat. La commission de non utilisation s'élevant à 0,100 % du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ième jour ouvré du trimestre suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter auprès de la Banque Postale l'ouverture de ligne de trésorerie désignée ci-dessus pour un montant de 100 000,00 €.

## Informations

- **Compte-rendu de la réunion avec le personnel communal du 31 Janvier 2017 et décision inhérente à la participation de l'employeur à la mutuelle MNT**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec l'ensemble du personnel communal s'est déroulée le mardi 31 Janvier 2017 en présence de Mme GOURMELON Rachel – déléguée de la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) concernant la garantie maintien de salaire. La garantie maintien de salaire est un risque qui nécessite un niveau important de mutualisation. La protection maintien de salaire des agents territoriaux, proposée par la MNT, couvre des événements relativement peu fréquents comparés au nombre de personnes qui sont couvertes mais dont les montants unitaires sont importants. Sont également rappelées les dispositions du décret du 8 Novembre 2011 et ses arrêtés d'application. Ces textes fixent les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent accorder des participations à leurs agents qui souscrivent à ces contrats ou règlements de protection sociale complémentaire (santé, prévoyance). Monsieur le Maire propose de procéder à différentes évaluations afin de pouvoir prendre une décision lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

## Réunion du 10 Avril 2017

- **Approbation du compte de gestion 2016 – Commune**

Le compte de gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du Compte administratif de la Commune - Année 2016**

- Fonctionnement : Réalisations :

- Dépenses : 817 664,03 €

- Recettes : 989 730,93 €

Soit un excédent de fonctionnement de 172 066,90 €.

- Investissement : Réalisations :

- Dépenses : 245 212,56 €

- Recettes : 548 175,27 €

Soit un excédent d'investissement de 302 962,71 €.

Il en résulte un excédent net de clôture de 475 029,61 Euros.

Le compte administratif de la Commune est approuvé à l'unanimité.

- **Fiscalité locale - Décision concernant les taux : Taxe d'habitation, Taxe foncière bâti, Taxe foncière non bâti**

Il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à l'augmentation de la fiscalité locale pour l'année 2017 et de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : 15,82 %

- taxe foncière bâti : 17,16 %

- taxe foncière non bâti : 47,76 %.

- **Vote du Budget Primitif de la Commune - Année 2017**

- Fonctionnement :

- Dépenses : 957 802,00 €
    - Recettes : 957 802,00 €

- Investissement :

- Dépenses : 1 324 250,00 €
    - Recettes : 1 324 250,00 €

Le budget primitif de la Commune est voté à l'unanimité.

- **Approbation du compte de gestion 2016 – Assainissement**

Le compte de gestion assainissement dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du compte administratif 2016 – Assainissement**

- Exploitation : Réalisations :

- Dépenses : 12 991,11 €
    - Recettes : 225 757,18 €

Soit un excédent d'exploitation de 212 766,07 €.

- Investissement : Réalisations :

- Dépenses : 18 456,67 €
    - Recettes : 6 629,00 €

Soit un déficit d'investissement de 11 827,67 €.

Il en résulte un excédent net de clôture de 200 938,40 €.

Le compte administratif Assainissement est approuvé à l'unanimité.

- **Vote du budget primitif – Assainissement – Année 2017**

- Exploitation :

- Dépenses : 272 493,00 €
    - Recettes : 272 493,00 €

- Investissement :

- Dépenses : 264 521,67 €
    - Recettes : 264 521,67 €

Le budget primitif Assainissement est voté à l'unanimité.

- **Approbation du compte de gestion 2016 – Boulangerie**

Le compte de gestion Boulangerie dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du compte administratif 2016 – Boulangerie**

- Fonctionnement :

- Dépenses : 3 820,52 €
    - Recettes : 6 516,53 €

Soit un excédent de fonctionnement de 2 696 ,01 €

- Investissement :

- Dépenses : 0,00 €
    - Recettes : 70 958,60 €

Soit un excédent d'investissement de 70 958,60 €.

Il en résulte un excédent net de clôture de 73 654,61 €.

Le compte administratif Boulangerie est approuvé à l'unanimité.



- **Vote du budget primitif Boulangerie – Année 2017**

- Fonctionnement :

- Dépenses : 5 647,00 €
- Recettes : 5 647,00 €

- Investissement :

- Dépenses : 357 694,60 €
- Recettes : 357 694,60 €

Le budget primitif Boulangerie est voté à l'unanimité.

- **Approbation du compte de gestion 2016 – Lotissement**

Le compte de gestion du lotissement dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du compte administratif 2016 – Lotissement**

- Fonctionnement :

- Dépenses : 9 583,10 €
- Recettes : 130 173,32 €

Soit un excédent de fonctionnement de 120 590,22 €

- Investissement :

- Dépenses : 198 757,28 €
- Recettes : 0,00 €

Soit un déficit d'investissement de 198 757,28 €.

Il en résulte un déficit de clôture de 78 167,06 €.

Le compte administratif du lotissement est approuvé à l'unanimité.

- **Vote du budget primitif – lotissement – Année 2017**

- Fonctionnement :

- Dépenses : 561 985,28 €
- Recettes : 561 985,28 €

- Investissement :

- Dépenses : 573 140,34 €
- Recettes : 573 140,34 €

Le budget primitif du lotissement est approuvé à l'unanimité.

- **Appel à candidature : poste d'adjoint technique territorial**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du remplacement de Mme Chrystelle EON, agent des écoles décédé, il y aurait lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial à hauteur de 28/35<sup>ème</sup> à compter du 1er septembre 2017. Dans ce cadre, Mr le Maire spécifie qu'il y a lieu de procéder à un appel à candidature selon la législation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1er septembre 2017 à hauteur de 28/35<sup>ème</sup> et de procéder à un appel à candidature selon la procédure en vigueur.

**Coordinateur TAP : démission du poste**

Mr le Maire rappelle la délibération du 29 Août 2016 décidant la création d'un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe non permanent dans le cadre des TAP ( Temps d'Activités Périscolaires) et de l'activité vélo pour une durée de 10 mois, 10 jours à hauteur de 13/35<sup>ème</sup> par semaine à compter du 1er septembre 2016 et décidant de recruter sur ce poste Mr VOISIN Fabien. Mr le Maire donne, d'autre part, lecture du courrier recommandé en date du 7 Mars 2017 émanant de Mr VOISIN Fabien spécifiant qu'il était démissionnaire de ses fonctions compter du 7 Avril 2017. Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accepter la démission de Mr VOISIN Fabien, adjoint technique territorial en tant qu'encadrant des TAP à compter du 7 Avril 2017.

- **Travaux salle-polyvalente - Acte de sous-traitance - Lot n°3- menuiseries intérieures**

Monsieur le Maire fait part du courrier du 21 Mars 2017 de l'Entreprise MONVOISIN proposant la sous-traitance du marché concernant le lot n°3 - menuiseries intérieures – relatif aux travaux de reconstruction après incendie de la salle-polyvalente à l'Entreprise SARL BARBOT- PLANCHAIS pour un montant maximum de 1816, 61 € HT, soit 2 179,93 € TTC sur un marché global de 31 499,15 € HT soit 37 738,98 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à ce que l'Entreprise MONVOISIN domiciliée ZA de La Corbière 9, rue de la Chataigneraie – 35 580 GOVEN sous-traite le marché pour la partie fixateur et ragréage sol à la SARL BARBOT- PLANCHAIS domiciliée 212 Fertay 35 500 BALAZE dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Travaux salle multi-sports - Acte de sous-traitance Lot n°1 – maçonnerie – gros-œuvre**

Monsieur le Maire fait part du courrier du 6 Mars 2017 de l'Entreprise LE CHENE - CONSTRUCTIONS - CARDINAL EDIFICE proposant la sous-traitance du marché concernant le lot n°1 - gros-oeuvre - relatif aux travaux de construction de la salle multi-sports à l'Entreprise Société ART BAT pour un montant maximum de 5 287,37 € HT, soit 6 344,85 € TTC sur un marché global de 78 900,00 € HT, soit 94 680,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à ce que l'Entreprise LE CHENE CONSTRUCTION CARDINAL EDIFICE domiciliée 5, rue des Echanges – 56 204 LA GACILLY Cédex sous-traite le marché pour la partie travaux de maçonnerie, montage d'agglos à la Société ART BAT domiciliée 17, Impasse d'Etriel – 44 460 St NICOLAS-DE-REDON dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Travaux salle multi-sports - Acte de sous-traitance- Lot n°13 - structure et couverture légère**

Monsieur le Maire fait part du 29 Mars 2017 de l'Entreprise SMC 2 proposant la sous-traitance du marché concernant le lot n°13 – structure et construction légère - relatif aux travaux de construction de la salle multi-sports à l'Entreprise SAS STTS ( Société de Travaux Tennis et Sols) pour un montant maximum de 43 841,74 € HT, soit 52 610,09 € TTC sur un marché global de 375 453,63 € HT, soit 450 544,36 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à ce que l'Entreprise SMC 2 domiciliée Parc d'Activités des Platières - 250 rue du Petit Bois – 69 440 MORNANT sous-traite le marché pour la partie fourniture et pose d'équipements sportifs à l'Entreprise SAS STTS ST GROUPE domiciliée 40, rue du Commerce – 51 350 CORMONTREUIL dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Travaux de construction de la salle multi-sports - Acte de sous-traitance - Lot n°13 : structure et couverture légère**

Monsieur le Maire fait part du courrier du 7 Avril 2017 de l'Entreprise SMC 2 proposant la sous-traitance du marché concernant le lot n°13 : structure et couverture légère - relatif aux travaux de construction de la salle multi-sports à l'Entreprise SAS COLAS CENTRE OUEST pour un montant maximum de 16 861,72 € HT, soit 20 234,06 € TTC sur un marché global de 375 453,63 € HT, soit 450 544,36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à ce que l'Entreprise SMC 2 domiciliée Parc d'Activités des Platières - 250, rue du Petit Bois - 69 440 MORNANT sous-traite le marché pour la partie travaux de VRD à l'Entreprise SAS COLAS CENTRE OUEST - Agence DOMLOUP - La Rougeraie - DOMLOUP - BP 25 - 35 410 CHATEAUGIRON dans les conditions désignées ci-dessus.

- **SIGEP de GUER - Retrait de la Commune de RUFFIAC**

Mr le Maire donne lecture du courrier du 13 Mars 2017 de Madame la 1er Vice-Présidente du SIGEP de GUER, spécifiant que les membres du Comité Syndical du SIGEP de GUER en date du 8 Mars 2017 ont délibéré et ont accepté à 24 voix Pour et 1 Abstention, le retrait de la Commune de RUFFIAC à compter du 1er septembre 2017. Selon l'article L 5211-18, modifié par la loi n°2010 du 16 décembre 2010 - art 89 et l'article L5215-40 créée par la loi n°96-142 1996-02-21 jorf du 24 Février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux communes adhérentes de délibérer sur la dite modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le retrait de la Commune de RUFFIAC du SIGEP à compter du 1er septembre 2017.

• **Acceptation du chèque de 3 000 € de la part de l'Union Sportive Chapelloise**

Dans le cadre de l'aménagement de la clôture et la mise en place de pare-ballons (devis d'un montant de 11 141,10 € HT, soit 13 369,32 € TTC), Monsieur le Maire informe que l'Union Sportive Chapelloise a décidé de faire un don à la Commune de 3 000 € dans le cadre de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le don de 3 000,00 € de l'Union Sportive Chapelloise dans le cadre des travaux désignés ci-dessus.

**Indemnité des élus - Rappel au 1er Janvier 2017 (complément délibération du 6 Mars 2017)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 Mars 2017 décidant de proroger le calcul de l'indemnité du Maire, des Adjointes et des conseillers municipaux délégués dans les mêmes conditions que mentionnées dans la délibération du Conseil Municipal du 14 Avril 2014 en référence à l'indice brut nominal de la fonction publique. Monsieur le Maire, consécutivement à une demande de la Trésorerie de PIPRIAC, demande de confirmer que le rappel inhérent à la décision ci-dessus s'applique bien à compter du 1er Janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme que l'application inhérente à la décision ci-dessus est bien efficiente à compter du 1er Janvier 2017.

<b>Informations</b>
---------------------

**Achat ordinateur – école**

Monsieur le Maire fait part de l'achat d'un ordinateur pour l'école d'un montant de 1 095,00 € TTC auprès de la SARL MICRO C.

**Aire de camping-car**

Monsieur le Maire présente le projet et les différents devis inhérents à l'aménagement d'une aire de camping-car sur le terrain communal sis au Plat d'Or. Il est proposé de solliciter des devis complémentaires afin de disposer de l'ensemble des éléments inhérents à ce projet.

**Date pour réunion - Gestion du planning d'utilisation de la salle multi-sports**

Cette date est fixée au mardi 23 Mai 2017 à 19h00 à la « Bonne Franquette » avec les associations suivantes :

- football, badminton, handball, tennis

Ainsi que l'ensemble des associations de la Commune et le Conseil Municipal afin d'arrêter le planning d'utilisation de la salle multi-sports .

**Compte-rendu VHBC**

Madame Carole LETOURNEL, déléguée communautaire, fait part du compte-rendu de la dernière réunion de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) :

Vote du Budget Primitif :

- section de fonctionnement : 15 030 215,00 €

- section d'investissement : 6 472 985,00 €

Dotation de Solidarité Communautaire pour la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC  
40 377,00 €

Dotation de compensation : 1 705,00 €

Fiscalité : pas de changement :

- CFE : 24,77 % - Taxe d'habitation : 10,81 % - Taxe foncier bâti : 0,166 %

- Taxe foncier non bâti : 3,06 %

Création d'un parc d'activités à BAULON « Le Guény » : prix de vente : 25,00 € HT le m<sup>2</sup>.

Création d'une commission assainissement et eau potable :

Membre délégué pour la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC : Mr CHAUDAGNE Michel.

# La Chapelle-Bouëxic liée d'amitié avec VIGEOIS

A l'occasion de l'Ascension, nous avons reçu une délégation de 26 Vigeoyeux autour du Maire de Vigeois, Jean-Paul COMBY. 4 journées bien remplies avec un temps fort le samedi, moment auquel se sont joints des Chapelloises et Chapellois, autour de jeux bretons, de musiques bretonnes et d'un concert de chants marins ; un arbre de l'amitié (un tulipier de Virginie) a été planté pour marquer ce lien.

Le prochain échange aura lieu vers Vigeois et chaque chapellois qui le souhaite, pourra s'inscrire et participer à ce moment d'amitié, de découvertes en tout genre.



Randonnée chantée au Ritoir avec Louis BERNIER de Bovel.

Une journée très chaude entre le Mont Saint Michel et la Pointe du Grouin.

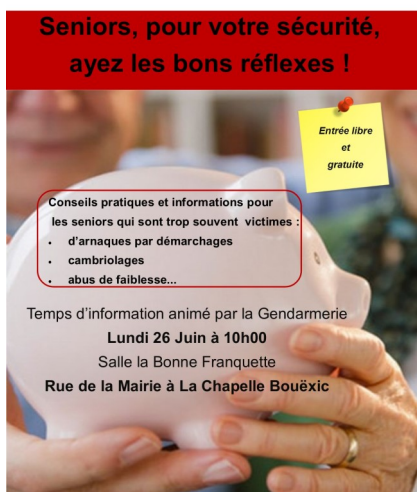


Concert de Chant marins très apprécié, à l'église.



Plantation du tulipier sur le terrain de la Vigne.

Les 2 maires au travail



Renseignements :  
Mairie de La Chapelle Bouëxic : 02.99.92.01.15 / CLIC des 4 rivières : 02.99.52.01.59



## Seniors, des conseils pratiques pour se prémunir contre les actes malveillants !

La commune de la Chapelle Bouëxic et le CLIC des 4 rivières, service gratuit d'information pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap (antenne MDPH), organisent conjointement un temps d'information pour les seniors.

Lors de cette réunion, il y aura l'intervention de la gendarmerie. Celle-ci a pour but de sensibiliser et de communiquer autour « des réflexes de sécurité » du quotidien pour éviter cambriolages, arnaques par démarchages, abus de faiblesse, etc.

Les seniors étant trop souvent victimes d'actes malveillants, des conseils pratiques seront énoncés pour se prémunir au mieux contre les différentes agressions qui existent.

Cette réunion se déroulera le : **Lundi 26 Juin à 10h00**

**Salle la Bonne Franquette Rue de la mairie à La Chapelle Bouëxic**

Ouvert à tous - Gratuit.

### Informations/Renseignements :

**Mairie de la Chapelle Bouëxic : 02.99.92.01.15**

**CLIC des 4 rivières : 02.99.52.01.59**

## RECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes nés entre AVRIL et JUIN 2001 doivent se faire recenser **avant le 30/06/2017**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Tous les jeunes nés entre JUILLET et SEPTEMBRE 2001 doivent se faire recenser **avant le 30/09/2017**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

**Contact : ☎ 02.99.92.01.15**

Plus d'infos sur [www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc)

## REPAS CCAS

### A vos agendas !

Nous vous précisons que le repas annuel du CCAS aura lieu le

**Samedi 7 octobre à 12h30.**

À la Salle polyvalente de LA CHAPELLE-BOUËXIC.

Plus d'infos

dans le prochain

écho chapellois.



## ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 AVRIL 2017



Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 5 000 € pour l'organisation du Comice Agricole qui se déroulera le 9 septembre prochain à Guichen.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'approuver le nouveau dispositif contre les frelons asiatiques à hauteur de 35 000 €.

Le Conseil communautaire a décidé l'octroi de subventions pour un montant total de :

- 6 600 € dans le domaine de l'environnement,
- 118 826,80 € dans le domaine sportif,
- 88 377 € dans le domaine culturel.

Le Bureau a décidé que les habitants de Vallons de Haute Bretagne Communauté bénéficient de la gratuité des adhésions à la médiathèque communautaire.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 31 mai 2017.

## Cet été, anime tes vacances avec AJC !

Troisième édition pour l'**Animation Jeunesse Communautaire (AJC)** - Complexe sportif de Guipry-Messac.

Vallons de Haute Bretagne Communauté et l'association Leo Lagrange Ouest organisent cet été la troisième édition de l'**Animation Jeunesse Communautaire (AJC)** au complexe sportif de **Guipry-Messac**.

L'AJC s'adresse à tous les jeunes âgés de 11 ans (ayant effectué leur année de 6ème) à 17 ans résidant sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne.

Du **10 au 28 juillet**, avec une **inscription à la semaine** les jeunes pourront profiter de leurs vacances entourés de jeunes de leurs âges et encadrés par une équipe professionnelle de l'animation. **Ouvert de 10h à 17h30**, un système de navettes sera mis en place afin de passer dans chaque commune du territoire.

Avec trois choix d'activités (sport, vidéo/photo et cuisine) les jeunes pourront créer leur programme d'animation chaque jour. Complété par des intervenants professionnels comme L'atelier « déclic » avec la **réalisation d'un court métrage**, l'association Ibisirkus proposera une **initiation aux**

**échasses** et enfin le cuisinier « Epices Indes » réalisera un **atelier cuisine**. Des sorties et bivouacs avec veillées seront mis en place afin d'expérimenter et de découvrir de nouvelles pratiques mais aussi la vie en collectivité.

En parallèle, deux séjours seront proposés durant le mois de juillet. Un séjour « Aventure sportive » pour les jeunes nés entre 2003 et 2005. Ainsi, qu'un séjour « Flex' and fun » pour les jeunes nés entre 2000 et 2002.

L'AJC a le plaisir cette année d'accueillir au complexe sportif de Guipry-Messac le dispositif « **Passerelle** » : *Cette été on fait comme les grands !* **Pour les enfants âgés de 10 à 11 ans né en 2005/2006 et 2007.** Des inscriptions à la semaine, des sorties, des veillées et des animations adaptées à leurs envies. De plus un séjour « Au fil de l'eau » se déroulera du 17 au 22 juillet, avec une sortie accro-branche, une journée pêche et une sortie à la piscine.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la directrice Hélène FREMOND au 06.19.27.00.08 ou par mail : [ajc.vallonsdehautebretagne@gmail.com](mailto:ajc.vallonsdehautebretagne@gmail.com)

# M ANIFESTATIONS A VENIR

## FÊTE DE LA MUSIQUE - Samedi 24 Juin 2017

Le mot du Président,

Le Comité des fêtes organise pour sa 22<sup>ème</sup> édition la fête de la musique.

Au programme, une quinzaine de groupes, de tous genres et pour tout public.

Les festivités débuteront à 21h00, vous pourrez vous restaurer sur place. Des animations pour les enfants sont également prévues.

Un grand merci, à nos commerçants, impliqués pour cette soirée (L'Ardoise Gourmande, Chez Lili, et la Boucherie-Charcuterie-épicerie BOIVIN). Merci également à tous nos sponsors, sans oublier la municipalité pour son soutien logistique et financier.

Enfin, je remercie plus particulièrement, les bénévoles qui œuvrent toute l'année pour une organisation sans faille !

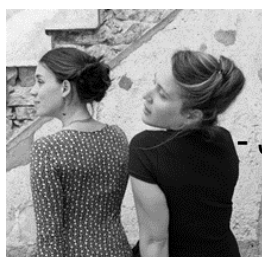
Au plaisir de vous rencontrer le 24 Juin prochain !

Le Président du Comité des Fêtes,  
Frédéric WESTER



Associations

## P ROGRAMMATION



### Scène 1

- Jocelyne DANIEL  
- Duo d'en Bas



### Scène 2

- Le Petit Son  
- Timlilit



### Scène 3

- Scène libre :  
4 groupes



### Scène 4

- Humanizers  
- Steeve & The  
Gost Trio

## RESTAURATION SUR PLACE

### L'ARDOISE GOURMANDE - MENU A 13,50 €

- Sangria et Amuses Bouche.
- Jambon à l'os - Pomme de terre en papillote.
- Pâtisserie maison.

**Réservations au 02 99 41 79 25**

**Programmation** : Campbelltown (Musique traditionnelle Irlandaise).



### HENRI BOIVIN - MENU A 14 €

- Godinette et Amuse-Gueules.
- Cochon au four-pomme de terre-Farce ratatouille.
- Tartelette.

**Réservations au 06.79.64.92.11 ou 02.99.92.05.22**



### CHEZ LILI

- Galettes Saucisses
- Frites

**Réservations au 02.99.92.04.33**

**Programmation** : Nebia Jazz Trio - Omega (Rock Pop).



## RENSEIGNEMENTS

Comité des Fêtes La Chapelle Bouëxic Tel : 07.83.09.41.01

Mail : [comitedesfeteslcb@outlook.fr](mailto:comitedesfeteslcb@outlook.fr)

Site Internet : <http://lachapellebouexic.blogspot.com>



## Partenaires de la Fête de la Musique

### Atelier d'agencement BOHUON

magasins, tous commerces, vitrines réfrigérées ,  
cuisines, salles de bains.  
Z.A du Plat d'Or - La Chapelle-Bouëxic  
02.99.92.00.80

### Maison LE GUEN

Fabrication de Crêpes - Galettes - Gâteaux Bretons  
ZA du Plat d'or - La Chapelle-Bouëxic  
02.99.92.09.87. [www.creperie-leguen.com](http://www.creperie-leguen.com)

### IMAGIN'HAIR Coiffure mixte

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h.  
Le samedi de 8h à 17h. Possibilité de rdv le midi.  
12 bis rue de la Mairie  
La Chapelle-Bouëxic 02.99.92.03.95

### BOULANGERIE-PÂTISSERIE DRIVE BRODIN

2 rue de la Mairie  
La Chapelle Bouëxic  
02.99.77.66.17

### L'Ardoise GOURMANDE

Bar - Restaurant - Cuisine traditionnelle  
6 Rue de la Mairie - La Chapelle Bouëxic  
02.99.41.79.25

### Décoration d'intérieur François LECROSNIER

Peintures décoratives, revêtements sols et murs,  
pose de parquets, pose de staff.  
6 Rue des Vaults - La Chapelle Bouëxic  
06.15.78.81.24 ou 02.99.42.14.45

### Henri BOIVIN Boucherie Épicerie

37 Rue de la Mairie 35330  
LA CHAPELLE-BOUËXIC  
Tel : 02.99.92.05.22 ou 06.79.64.92.11

### Tourisme BOURREE

Voyages - Excursions  
37 Rue de la Mairie  
LA CHAPELLE BOUËXIC  
[car@bourree-voyages.fr](mailto:car@bourree-voyages.fr) 02.99.34.52.93

### CHEZ LILI

Bar, tabac, jeux.  
11 Rue de la Mairie - La Chapelle Bouëxic  
02.99.92.04.33

## FAMILLES RURALES - SECTION YOGA

"La saison 2016-2017 se termine en juin. Le bilan est très positif. En effet, cette année nous comptons 45 adhérents adultes, répartis sur trois cours de 1h30 chacun : mercredi 18h30 et 20h, samedi 9h30.

Les cours ont lieu à la salle de motricité, située derrière l'école de La Chapelle, dans un espace tout à fait adapté à ce type de pratique. Le professeur, Nathalie DESHAYES anime les séances et adapte sa pratique (tout en douceur), aux capacités physiques de chacun, quelque soit son âge et sa forme.

Afin de préparer la nouvelle saison, nous vous proposons de venir faire **une séance de découverte, gratuite, soit le samedi 17 Juin à 9h30 ou le mercredi 21 Juin à 18h30 ou à 20h.**

Pensez à vous munir d'un tapis de sol et d'une tenue confortable !

Par ailleurs, comme nous l'espérons, nous avons pu mettre en place un cours pour les enfants, âgés de 6 à 10 ans. Ils sont 7 inscrits, cette année.



Nous proposons, là aussi, une séance découverte, le **samedi 17 juin** à 11h (durée 3/4 heure).

N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Contact : [yoga-lachapellebouexic@laposte.net](mailto:yoga-lachapellebouexic@laposte.net)

### SAVEURS & COULEURS

Produits fermiers biologiques (cidre, jus de pommes, confitures, fruits et légumes). Accueil à la ferme.  
Béatrice et Jean-Paul HIGNET La Gommerais -  
La Chapelle-Bouëxic. 06.83.66.18.45

## Partenaires de la Fête de la Musique

### **Sarl Christophe LEFEUVRE**

Ossature bois, menuiseries, terrasse bois.  
11 La Jossais - La Chapelle-Bouëxic  
06.63.14.45.18 - lcm35@wanadoo.fr

### **Garage du Canut**

Réparation et vente de véhicules toutes marques  
1 Rue de Rennes - La Chapelle Bouëxic  
02.99.92.09.20  
garageducanut@gmail.com

### **FOURNIL DU VIEUX FOUR**

37, rue du Plat d'Or - La Chapelle Bouëxic  
02.90.56.70.55  
tony.comblessac35@gmail.com

### **FRANGEUL Hervé**

Plâtrerie - Isolation - Cloisons sèches - Ravalement  
ZA Le plat d'Or La Chapelle-Bouëxic 02.99.92.04.36  
La Bigotière 22490 Pleslin Trivagou 02.96.88.10.80  
eurl.frangeul.h@wanadoo.fr

### **TOURNERIE DU PLAT D'OR**

Tournage sur bois  
LARCHER Jeremy  
Tournerie du Plat d'Or  
La Chapelle-Bouëxic - 02.99.92.04.09

### **T.P ETIENNE.MICKAEL**

Terrassement, empierrement, assainissement et  
fosse, travaux divers  
La devinais - Val d'Anast  
02.99.85.46.87 - mickael.etienne@free.fr

### **AUTO BILAN SOREL**

10 Bis Place de la Poste  
Val d'Anast  
02.99.34.59.59

### **Garage BRIAND Stéphane**

Mécanique, Tôlerie, Peinture, Recharge Climatisation.  
Dépannage toutes marques - Vente véhicules neufs  
et d'occasion. 48 Rue de Lohéac -  
Val d'Anast - 02.99.34.92.44

### **MANOIR DE LA BOUROUSAIS**

Cabanes, gîtes et chambres d'hôtes  
6, La Bourousais - Val d'Anast  
02.99.92.05.96 www.labourousais.com

## L'US CHAPELLOISE

L'U.S Chapelloise vous remercie pour le soutien que vous nous avez témoigné tout au long de la saison.

Nous vous remercions également pour votre présence à notre tournoi annuel qui a eu lieu le dimanche 04 juin.

Nous tenions à vous informer aussi de quelques changements au sein du bureau.

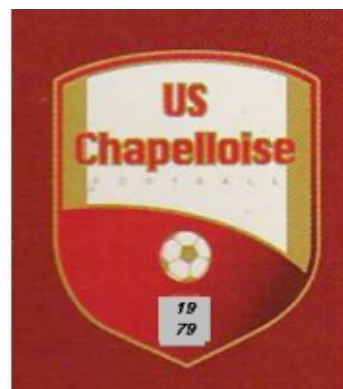
En effet, Mr Robert GAINARD reprend la présidence du club après Cédric MARIVINT.

Pour l'accompagner dans ses tâches, il sera épaulé de Kévin CHOLLET pour le secrétariat en remplacement de Vincent HIGNET et de Gérard RIGAUD qui garde la trésorerie.

Nous tenons à remercier Vincent HIGNET pour ces nombreuses années passées au secrétariat du club.

Nous recherchons des joueurs pour les équipes seniors (match le dimanche) et pour notre équipe vétérans (match le vendredi).

**Contact : Kévin  
au 06 07 73 57  
59.**



### **INTERMARCHÉ**

Ouvert tous les dimanches matins  
ZC la croix logée—Guer  
02.97.22.08.12

### **Bar du Centre**

2 Place de la Poste Val d'Anast  
02.99.92.45.36  
barducentremauredebretagne@gmail.com

### **ERJR BERTIN**

Travaux agricoles  
La lande du châtelet  
Val d'Anast 02.99.34.94.89

## Partenaires de la Fête de la Musique

**AMBULANCE TIZON**  
V.S.L, Taxis, Ambulances  
Maure de Bretagne - 02.99.34.94.31  
Baulon - 02.99.85.31.00

**AXA ASSURANCES**  
25 Rue de Fagues Guichen  
02.99.57.05.03

**Euri POIRIER**  
Menuiserie générale - agencement.  
Malaunay - Val d'Anast  
02.99.34.90.07

**Yves HINGAND**  
Pompes Funèbres - Marbrerie - Chambre funéraire  
Rue de Lohéac - Val d'Anast  
02.99.34.91.61

**OPTIQUE SECHET**  
Rue de Paris  
Val d'Anast  
02.99.34.91.98

**GROUPAMA**  
Toutes assurances  
20 Rue de Paris - Val d'Anast  
02.99.34.93.48

**SARL ORHAN**  
Plomberie, chauffage électricité climatisation,  
aérothermie, géothermie, solaire.  
Les Rochelles - Val d'Anast 02.99.34.95.49

**INTERMARCHÉ**  
Les Mousquetaires  
Station service 24/24 Mernel  
Maure de Bretagne 02.99.34.56.22

**ATLANTIQUE BOISSONS**  
Combustibles Boissons  
La Noë - Maure de Bretagne  
02.99.34.93.55

**POISSONNERIE : LA FILOCHE**  
Présent tous les mercredis dans le bourg de  
9h15 à 9h30  
06.75.29.26.04

**CAROSSERIE JAN LOHEAC**  
Le Portal  
Guipry/Lohéac 02.99.34 03 24

## AMICALE LAÏQUE

Depuis maintenant trois ans, le fil rouge de l'amicale laïque est la collecte des papiers. Nous avons fait appel à vous tous pour récupérer un maximum de papier afin d'aider aux financements des projets de l'école.

Deux fois par mois, les **premiers et troisièmes samedi**, de **10h à 12h**, un binôme d'amicaliste vous accueille pour venir déposer vos papiers dûment ficelés.

La dernière collecte avant une fermeture pendant les vacances d'été se fera **le samedi 1er juillet 2017** pour une reprise **le samedi 2 septembre 2017**.

**Samedi 17 juin**, aura lieu la fête de l'école qui clôturera la fin des manifestations de l'Amicale Laïque pour l'année 2016-2017.

Cette année, nous avons décidé de mettre en place une nouvelle animation : ballade en poneys et calèche. Cette animation ne pouvant se faire qu'au niveau du parking, une partie sera clôturée pour la sécurité des enfants et des animaux. Merci de votre compréhension. Venez nombreux, on compte sur vous !!!

Je profite de cet article pour dire :

MERCI aux parents de l'école qui ont confectionné des gâteaux et des crêpes.

MERCI aux commerçants de la Chapelle-Bouexic qui ont toujours répondu positivement à nos sollicitations (Imagin'hair – Bar Chez Lili – L'Ardoise Gourmande – Garage du Canut – Boulangerie Brodin – Crêperie Le Guen – Boulangerie du Vieux Fournil – Boucherie-épicerie Boivin – Entreprise Frangeul).

MERCI à l'Hyper U et au Magasin Bleu Kanell de Guichen

MERCI à la commune de la Chapelle-Bouexic.

Sans oublier MERCI à la joyeuse équipe de l'Amicale Laïque sans qui rien ne serait possible.

Pour plus de renseignements vous pouvez joindre la présidente de l'Amicale Laïque, Marie-claire RUAULT au 02.99.92.08.25 ou sur notre blog [amicalelachapelleb.blogspot.com](http://amicalelachapelleb.blogspot.com).

Marie-Claire RUAULT



Partenaires de la  
Fête de la Musique

**Jacky GERARD Services**

Artisan maçon multi-travaux  
La Chesnais du Bois - Mernel  
Tel 02.99.34.12.00

**POINT VERT**

Avenue de l'hypodrome  
Val d'Anast 02.99.34.92.11

**Restaurant L'ARLEQUIN**

4 Rue de Paris  
Val d'Anast  
02.99.34.89.20

**CORVOISIER DIDIER**

Tous travaux de maçonnerie, rénovation  
7 rue de l'étang - Val d'Anast  
02.99.34.88.54

**Restaurant La Gibecière**

22 Rue de la Poste  
Lohéac - 02.99.34.06.14

**SEBASTIEN ETIENNE**

Agencement, menuiserie, platerie- isolation  
Le Breil- Baulon  
02.99.85.44.74  
www.menuiserie-agencement-  
etienne.fr

**BLEU KANELL**

Déco, meubles, vaisselle, jeux, jouets  
bijoux  
ZC Valonia - Guichen  
02.99.57.08.74 - www.bleukanell.com

**RIHET**

Électricité, plomberie, chauffage, Énergies  
renouvelables, entretien dépannage,  
rénovation.  
ZA La Touche - Bourg des comptes  
www.rihet.com Tel : 02.99.99.92.20.04

**Thierry FRIN -**

Horlogerie Bijouterie -  
35 avenue du Port  
GUIPRY 02.99.34.67.78

**POINT VERT - LE JARDIN**

1 rue Louis Ampères - Guichen  
02.99.05.89.89

**LES CLASSES 7**

Les classes 7 auront lieu

**Le 16 Septembre**

à la salle Polyvalente de LA CHAPELLE- BOUËXIC

**Au Programme :**

- 10h30 : Messe.
- 11h15 : Photo
- 12h00 : Vin d'honneur à la salle polyvalente
- 13h00 : repas
- 19h30 : buffet froid suivi d'une soirée dansante

**Au menu :**

MIDI Adultes

Kir vin blanc et gâteaux secs

Feuilleté de fruits de mer légumes et sa crème légèrement  
safranée

Filet mignon de porc sauce forestière avec des pommes de  
terres sautées et une mini ratatouille

Assiette de fromages / salade

Fraisier et son coulis de fruits rouges

Café

MIDI Enfants (-12ans)

Feuilleté de fruits de mer légumes et sa crème légèrement  
safranée

Steak haché avec des pommes de terres sautées et une mini  
ratatouille

Fraisier et son coulis de fruits rouges ou glace

Coca et jus d'orange

SOIR

Buffet froid avec salades et charcuterie et chips

Fromages et salade

Tarte aux pommes

**Tarifs :**

Journée adulte 38 €

Midi adulte 30 €

Soir adulte 10 €

Journée enfant 15 €

Midi enfant 12.50 €

Soir enfant 5 €



**Réservations au Bar Tabac « Chez Lili »**

Partenaires de la  
Fête de la Musique

### **ORAIN LEPRINCE**

Réparation ou changement pare brise  
Le Plessis - Guichen  
02.99.57.06.83

### **HYPER U - Valonia GUICHEN**

Lundi au Samedi 8h30 à 19h30.  
Vendredi nocturne jusqu'à 20h00.  
Dimanche matin : 9h00 à 12h00

### **Bijouterie GICQUEL-**

C.C Hyper U Valonia - Guichen  
02.99.57.34.34

### **LA FEUILLE D'OR**

Vente directe à la ferme  
La Feuillardais Comblessac  
02.99.34.83.06

### **POULAIN**

Motoculture et cycles  
P.A. La courtinais - Guichen  
02.99.57.02.52

### **LE P'TIT BOUCHON**

Café, Menu du jour, Pizza  
2 Place de l'église Val d'Anast  
02.99.34.89.74

### **GUICHEN OPTIC**

7 Place Saint Martin - Guichen  
02.99.05.87.03

### **ATOL Opticien**

Sylvain DANY  
Hyper U. Valonia Guichen  
02.99.52.05.21

### **Garage CORMIER**

Agent Peugeot Vente de véhicules,  
réparation - P.A La courtinais  
Guichen 02.99.92.20.19

### **ROSALOU FLEURS**

1 Place de l'église Val d'Anast  
02.99.34.92.06

### **Garage WESTER**

Mordelles - 02.99.85.14.20  
Guer- 02.97.22.04.10

## **Les Anciens Combattants**

### **La section en visite en Mayenne Angevine**

Le 28 Avril , les sections de La Chapelle Bouëxic et Bovel accompagnées de quelques amis ont effectué leur sortie annuelle en Mayenne Angevine. Ils ont découvert dans un premier temps le Château de Craon, visite guidée par Mr de Guébriant habitant des lieux. Le repas a eu lieu au Restaurant de Saint Quentin les Anges et a été très apprécié. A l'issue de celui-ci, un petit train les a emmenés à travers les rues de la ville de Château-Gontier.

Pour clore la journée, un buffet a été servi à l'Ardoise Gourmande.



### **Devoir de mémoire : Commémoration du 8 Mai**

Autour du maire, Roger MORAZIN, et de Joseph BESCHU, président de l'ACPG-CATM, des anciens combattants, quelques habitants étaient présents pour commémorer la victoire sur le nazisme.

Eloi BIZERAY et Yann KERGOURLAY, élèves de 3ème ont lu le message fédéral du 8 mai rédigé par la Fédération Nationale des Combattants prisonniers de



Guerre et combattants d'Algérie, Tunisie et Maroc.

Ensuite, Mr RAIMBAULT Jean a été décoré par Mr Le Maire pour ses nombreuses années en tant que porte drapeaux. La cérémonie était suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts.



## Partenaires de la Fête de la Musique

### **TARDIF GERVAIS**

Peinture, décoration, ravalement,  
10 Rue du 11 Novembre Guichen  
02.99.52.03.13

### **WESTER FRERES**

Travaux de terrassement  
La Rondais Campel Bovel  
Val d'Anast  
02.99.34.98.37  
06.89.95.96.36

### **Menuiseries SALMON**

Agencement intérieur, cuisine, bains,  
escalier, bâtiment, bars  
Le Bois Lader - Baulon  
02.99.85.38.11

### **BRETAGNE MATÉRIAUX**

Rue Blaise Pascal - Z.A. de la  
Lande Rose - Guichen  
02.99.52.01.78

### **Mutuelles du Pays de Vilaine**

13 Rue des Douves - Redon  
02.99.72.13.00

### **BRETAGNE MATÉRIAUX**

Z.I de New-York - Guer  
02.97.22.06.81

### **SARL HUET DOMINIQUE**

Peinture intérieur/extérieur, conseil en déco-  
ration, ravalement  
1, Les Rochelles, Z.A de Bellevue  
Maure de Bretagne  
02.99.34.51.23 ou 06.11.41.29.14

### **FERME AUBERGE France**

Ouvert toute l'année  
sur réservation 60 places - 2 salles  
Guignen - 02.99.92.05.56

### **BRICO MARCHÉ**

Ouvert tous les jours sauf le  
dimanche  
Rue de la Croix Logé - Guer  
02.97.22.18.43

## Les Flèches Chapelloises

Nous avons eu le plaisir d'inviter et de recevoir lors d'une soirée nos sponsors pour la remise de nos nouveaux maillots.

Nous remercions chaleureusement:

- La Crêperie LE GUEN,
- Christophe LEFEUVRE Construction ossature bois.
- Le Garage du Canut.
- La Boulangerie BRODIN
- Le Salon de coiffure Imagin'Hair
- La Boucherie Henri BOIVIN
- Le Bar Chez Lili
- Le Restaurant « L'Ardoise Gourmande ».
- Sarl Frangeul.
- Les Cycles Poulain à GUICHEN.

A nous maintenant, de parcourir les sentiers de notre région lors des différentes randonnées pour montrer fièrement nos nouvelles couleurs .

Bonne balade a tous !



## La Dynamique - Gym et Zumba

Les cours de **Gym et de Zumba** reprendront **le jeudi soir, à la salle des Fêtes de la Chapelle Bouexic en septembre 2017.**

Plus d'infos dans le prochain Echo Chapellois !



# L'EAU EST PRECIEUSE, ECONOMISONS-LA !

L'Ille-et-Vilaine connaît cette année un fort déficit en pluie. A ce jour, **nous manquons de 3 mois de pluie par rapport à une année à pluviométrie normale.** Cette situation a amené le Préfet à placer le département en état d'alerte, niveau 2. L'arrêté sécheresse, signé le 12 avril 2017, demande aux professionnels, et aux particuliers **de limiter au maximum leur consommation d'eau.**

Que dit l'arrêté sécheresse pour les particuliers ?

## Sont interdits



Le remplissage et la vidange des **piscines familiales à usage privé\***  
 \* Sauf si le remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs



**Interdiction d'arroser** les pelouses, massifs floraux ou arbustifs, entre 8h et 20h \*  
 \* L'interdiction sera peut-être totale courant de l'été. Une restriction pourra également toucher les potagers



**Le lavage des voitures** hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou recyclage



**Le nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers et toitures\***  
 \* Sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression

## Les alternatives



Baignade dans une piscine ou un plan d'eau de son secteur



Binage

Paillage



Récupération de l'eau de pluie



Lavage dans une station professionnelle équipée d'un système à haute pression ou de recyclage



Appel à un professionnel équipé de lances à haute pression

# Horaires et Permanences.



## HORAIRES D'ÉTÉ - Services Publics

Le mercredi de 10h à 12h  
Le samedi de 10h30 à 12h30  
Fermée le samedi 12 et mercredi 16 Août

### Mairie

Ouverte du lundi au vendredi  
De 9h à 12h30  
Permanences les samedis  
24 Juin - 8 et 22 juillet,  
de 9h30 à 12h.

### Agence Postale

Pas de changement  
jusqu'au 29 Juillet inclus  
Du 31 Juillet au 19 août inclus :  
Ouvert du lundi, mardi, jeudi  
de 10h00 à 12h30.  
Et le samedi de 10h à 12h

### Bibliothèque Municipale

Horaires inchangés en Juillet.  
Du 1er au 23 août inclus

### Point Informations

#### Touristiques

Juillet :  
Lundi et jeudi de 14h à 16h30.  
Mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h.

#### Du 7 au 23 Août

Mercredi de 10h à 12h et  
le samedi de 10h30 à 12h30

#### Du 24 au 30 Août :

Mardi, jeudi, vendredi  
De 9h00 à 12h00

### Espace Multimédia

#### Juillet

Lundi et jeudi de 14h à 16h30  
Mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h  
Fermeture du 7 au 30 août

### **Permanences Architecte Conseil**

Sur rendez vous auprès de Chorus (02.99.92.46.99) ou  
Mairie de Guichen (02.99.52.05.75).  
A l'espace social Chorus (l'après midi) :  
16 Juin, 15 Septembre.  
A Guichen : 29 Juin, Juillet 24 Août,  
4 et 21 septembre.

### **Transports**

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Illecoo en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

### **Déchetterie**

Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h - Mercredi de 14h à 17h - Vendredi de 14h à 17h -  
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.  
Été du 01/04 au 31/10 : Lundi de 14h à 18h - Mercredi de 14h à 18h - Vendredi de 14h à 18h -  
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Nadia DUREY, Carole LETOURNEL et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY.  
Impression : Identic, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 595 Exemplaires.  
Reproduction totale ou partielle interdite  
sans autorisation. Dépôt légal : Juin 2017